



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2024, Meguiar's (Canada) Inc Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits Meguiar's (Canada) Inc., dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de Meguiar's (Canada) Inc. à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 26-6666-7 | Numéro de la version : | 2.00 |
| Date de parution : | 2024/06/11 | Remplace la version datée de : | 2017/12/19 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Cire liquide pure pour bateau et VR M56 [M5616]

Numéros d'identification de produit

14-1001-1893-5

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Marin

Utilisation spécifique

Cire

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

| | |
|--------------------|--|
| Compagnie: | Meguiar's Canada Inc. |
| Division: | Meguiar's |
| Adresse : | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5790, London, Ontario N6A 0A9 |
| Téléphone : | (800) 364-3577 |
| Site Web : | |

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :

14-1001-1893-5

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Carcinogénicité : Catégorie 2.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Attention

Symboles :

Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Susceptible de provoquer le cancer.

Mises en garde

Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection.

Réponse:

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Entreposage :

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

1% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|--------------------|-------------|------------------------------------|
| Eau | 7732-18-5 | 40 - 70 | Eau |
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | 64742-47-8 | 10 - 20 | Pas de données disponibles |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | 64742-48-9 | 1 - 10 | Naphta, pétrole, hydrotraité lourd |
| Argile | Secret Fabrication | 3 - 7 | Ne s'applique pas |
| Cire de carnauba | 8015-86-9 | 1 - 5 | Cire de carnauba |

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------|-----------|-------------------------------|
| Resin silicone | 63148-62-9 | 1 - 5 | Siloxanes et Silicones, Di-Me |
| Mélange d'hydrocarbures synthétiques | Secret Fabrication | 0.5 - 1.5 | Not Applicable |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | 8042-47-5 | 0.5 - 1.5 | Huile minérale blanche |
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7 | < 0.25 | Oxyde de titane (TiO2) |

Mélange d'hydrocarbures synthétiques est un matériau non dangereux assujetti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

Argile est un matériau non dangereux assujetti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux et abondamment à l'eau. Si les signes et les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

Les sous-produits nocifs de décomposition

Substance

Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Bioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Durant la combustion
Durant la combustion
Durant la combustion
Durant la combustion

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec de l'eau savonneuse. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas utiliser dans des espaces clos ni là où il y a très peu ou aucun mouvement de l'air. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des bases fortes. Entreposer à l'écart des oxydants.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|------------|--------|---|-------------------------|
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7 | ACGIH | TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m ³ ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m ³ | |
| HUILES MINÉRALES; HUILES TRÈS RAFFINÉES | 8042-47-5 | ACGIH | MPT (fraction inhalable): 5 mg/m ³ | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Aucun requis.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés: Caoutchouc nitrile

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|-----------------------------------|
| État physique | Liquide |
| couleur | Jaune pâle |
| Odeur | Banane faible |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | 7,5 - 8,5 |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'ébullition | 198,9 °C |
| Point d'éclair : | Point d'éclair > 93 °C (200 °F) |
| Vitesse d'évaporation : | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Inflammabilité | Ne s'applique pas |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pression de vapeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité | 0,98 g/cm ³ |
| Densité relative | 0,912 - 1,008 [Ref Std: Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Modérée |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |

| | |
|---|--|
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique | 32 632 mm ² /sec |
| Composés Organiques Volatils | 14,7 % en poids [<i>Méthode de test</i> :calculé par CARB] |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 556 g/l [<i>Méthode de test</i> :calculé selon CARB title2] |

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Températures supérieures au point d'ébullition.

10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance

Aucun connu.

Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-

dessous).

Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

En cas de contact avec les yeux :

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|-------------------|------------|---------------------------------------|---|
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|-----------------------|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg |
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Ingestion | Rat | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Dermale | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Argile | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 2,07 mg/l |
| Argile | Dermale | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Argile | Ingestion | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | Dermale | Composants similaires | LD50 > 2 200 mg/kg |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | Ingestion | Composants similaires | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Resin silicone | Dermale | Lapin | LD50 > 19 400 mg/kg |
| Resin silicone | Ingestion | Rat | LD50 > 17 000 mg/kg |
| Cire de carnauba | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Cire de carnauba | Ingestion | Rat | LD50 > 8 800 mg/kg |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Dioxyde de Titane | Dermale | Lapin | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Dioxyde de Titane | Inhalation- | Rat | LC50 > 6,82 mg/l |

| | | | |
|-------------------|--|-----|---------------------|
| | poussières / brouillard (4 heures) | | |
| Dioxyde de Titane | Ingestion | Rat | LD50 > 10 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---------------------------|---------------------------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Composants similaires | irritant légère |
| Argile | Lapin | Aucune irritation significative |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | Composants similaires | irritant légère |
| Resin silicone | Lapin | Aucune irritation significative |
| Cire de carnauba | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane | Lapin | Aucune irritation significative |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---------------------------|---------------------------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Argile | Lapin | Aucune irritation significative |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Resin silicone | Lapin | Aucune irritation significative |
| Cire de carnauba | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Lapin | irritant légère |
| Dioxyde de Titane | Lapin | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|--------------------------|---------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Composants similaires | Non classifié |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | Composants similaires | Non classifié |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Dioxyde de Titane | Homme et animal | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|---|----------|--------------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | In Vitro | N'est pas mutagène |

| | | |
|-------------------|----------|--------------------|
| Dioxyde de Titane | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Dioxyde de Titane | In vivo | N'est pas mutagène |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|----------------------------------|------------|---------------------------|-----------------|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Dermale | Mouris | Non-cancérogène |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Inhalation | Multiple espèces animales | Non-cancérogène |
| Dioxyde de Titane | Ingestion | Multiple espèces animales | Non-cancérogène |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Rat | Cancérogène |

Effets toxiques sur la reproduction**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|----------------------------------|-----------|---|---------|--|----------------------|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | pendant la grossesse |

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|------------|-----------------------------|---------------|---------|---|--------------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Inhalation | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l | 13 semaines |
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | LOAEL 1,5 mg/l | 13 semaines |
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l | 13 semaines |
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines |

Cire liquide pure pour bateau et VR M56 [M5616]

| | | | | | | |
|---|------------|-----------------------------|---|-----------------------|---|----------------------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | LOAEL 100 mg/kg/day | 13 semaines |
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | Ingestion | système vasculaire yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines |
| Argile | Inhalation | pneumoconiosis | Non classifié | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | exposition professionnelle |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 381 mg/kg/day | 90 jours |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | foie système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 336 mg/kg/day | 90 jours |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 0,01 mg/l | 2 années |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |

Risque d'aspiration

| Nom | Valeur |
|---|---------------------|
| Distillats Legers De Petrole Hydrotraites | danger d'aspiration |
| Naphta Lourd Hydrotraite (Pétrole) | danger d'aspiration |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | danger d'aspiration |

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Communiquer avec le fabricant pour obtenir de plus amples renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements**Classement des risques par la NFPA**

Santé: 1 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0 **Risques particuliers:** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 26-6666-7 | Numéro de la version : | 2.00 |
| Date de parution : | 2024/06/11 | Remplace la version datée de : | 2017/12/19 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDSs de Meguiar's Canada sont disponibles sur le site: www.meguiars.ca